

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 3 décembre 2018 fixant les dates des mentions « deux-roues » et « groupe lourd » de l'examen du brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière de la session 2019

NOR : *INTS1831287A*

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 3 décembre 2018, la date de clôture des inscriptions des mentions « deux-roues » et « groupe lourd » de la session 2019 de l'examen du brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière (BEPECASER) est fixée au mercredi 7 août 2019 inclus.

Les dates des épreuves en vue de l'obtention de la mention « deux-roues » et de la mention « groupe lourd » de l'examen du BEPECASER de la session 2019 sont fixées ainsi qu'il suit :

- date à compter de laquelle les épreuves sont organisées : le lundi 16 septembre 2019 ;
- date à partir de laquelle les épreuves de rattrapage en vue de l'obtention de la mention « groupe lourd » sont organisées : le lundi 18 novembre 2019.

Les dossiers de candidature doivent être adressés soit au préfet du lieu de résidence du candidat, soit au préfet du lieu de son centre de formation. Les dossiers doivent être déposés au plus tard à 16 heures (heure locale) le jour de la date de clôture des inscriptions ou transmis par voie postale le même jour, le cachet de la poste faisant foi.

Tout dossier de candidature déposé ou posté hors délai ne pourra être pris en considération.